

Le Télégramme

www.satac.eu

à diffuser largement SG • Tél: 03 88 59 63 68 • Fax: 03 88 59 64 20

BN Tél: 05 57 92 84 90 Fax: 05 57 92 84 91

N° 012/2009

Vendredi 15 mai 2009

Page 1/1

Réunion EVS/RSI du 12 mai 2009

L'aspect harmonisation et rationalisation des systèmes indemnitaires EVS et RSI inscrit au protocole DGAC a été évoqué dans une ultime réunion de travail avant que le texte soit envoyé à nos partenaires ministériels pour signature.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Les organisations syndicales qui avaient fait des propositions avant la réunion sont : le SATAC UNSA, l'UNSA IESSA, la CGT et le SNICAC.

Après que le Secrétariat Général ait expliqué qu'il était favorable à une harmonisation des appellations et à une simplification (rappelant son projet de Prime de Fonction et de Résultat), le SATAC UNSA a précisé que le protocole prévoyait une réflexion bien plus profonde que celle qui a mené au résultat d'aujourd'hui, et que la réforme à euros constants ne concernait que la grille ICNA (cf. protocole DGAC).

Pour le SATAC UNSA, <u>les dispositions arrêtées</u> ne constituent qu'une étape et l'ensemble des fonctions tenues par des TSEEAC devront être prises en considération en veillant aux équilibres entre les différents services de la DGAC.

Les arrêtés ont été passés en revue, niveau par niveau.

Heureusement, le SATAC UNSA avait obtenu, au cours du dernier CSP, le rétablissement du parallélisme DSAC/DSNA, qui sont, tous deux, des Services à Compétence nationale (cf. Le Télégramme N°009 du 20 avril 2009).

LA « REVENDICATION » ETONNANTE DU SNNA FO

Quand les niveaux 9 et 10 ont été examinés, le représentant de FO est intervenu pour expliquer que les contrôleurs multi systèmes (CMS) du CESNAC n'étaient pas au niveau 10 et ... a demandé qu'ils soient ramenés au niveau 9 ... puis cette demande a été soutenue par la CGT !!!

L'Administration n'a pas laissé passer cette occasion ... et a donné satisfaction à cette demande, en ramenant les CMS (*En fait, les TSEEAC CMS pour être précis*) du niveau 10 au niveau 9.

Outre le fait que nous ne pouvons qu'être choqués qu'une organisation syndicale intervienne pour que des agents perdent sur le plan indemnitaire, il est sûrement utile de rappeler comment les TSEEAC CMS ont été reclassés, à l'initiative du SATAC UNSA, au niveau 10 :

Dans ce service, <u>à côté des TSEEAC</u>, il y a 2 ICNA qui font le <u>même travail</u>, dans le <u>même tour de service</u>, après avoir suivi la <u>même formation initiale</u>, soumis aux <u>mêmes obligations de formation continue</u> ... et qui sont maintenus sur place pour convenance personnelle à la demande de FO et qui sont, eux, au niveau 10 d'EVS ... à l'initiative de FO ... Cherchez l'erreur !!!

A l'issue de la réunion :

Les ICNA, qui étaient au niveau 10, restent au niveau 10 d'EVS ... à titre individuel.

Les TSEEAC, pour lesquels le SATAC UNSA avait obtenu récemment le passage au niveau 10 avec effet au 1er janvier 2009 (les mettant ainsi à égalité avec les ICNA du service), devront remercier ce syndicat ... qui vient d'obtenir qu'ils redescendent du niveau 10 au niveau 9.

Une telle attitude de la part d'une organisation syndicale prétendant défendre les TSEEAC est inadmissible!

Même s'il n'est pas nouveau que certains empêchent les TSEEAC de progresser, le fait de l'afficher en réunion plénière marque une dérive importante. Celle-ci va, par contre, permettre aux TSEEAC de constater qui les défend ... et comment.

Le SATAC UNSA va donc se voir contraint de mener une action CONTRE cette « avancée » obtenue par le SNNA FO... une première pour le SATAC UNSA ... contrairement à certains ...



Le Télégramme suite...

N° 012/2009

Vendredi 15 mai 2009

page : 2/2

NOS DEMANDES PRINCIPALES SUR L'EVS

Rappelons, en préambule, que cette réunion concernait les niveaux d'EVS correspondant aux taux de RSI, autrement dit, aux fonctions en recouvrement avec les corps de catégorie A.

Il n'était pas possible de faire des demandes sur les autres fonctions des TSEEAC, même si (bien-sûr), le SATAC UNSA a des demandes précises à exprimer concernant les TSEEAC.

Le SATAC UNSA demandait les reclassements suivants :

- Adjoints aux chefs de Division au même taux que les chefs de subdivision (taux 13) : **Accepté**

Le prétexte invoqué est que les appellations sont différentes ... <u>Pourtant, la DSAC le</u> demandait aussi !!

S'est posée la question des assistants et des chefs de subdivision au CESNAC et au SIA (qui n'étaient pas prévus), qui ont finalement été classés aux taux 12 et 13.

Le SATAC UNSA estime que les assistants et chefs de subdivision du STAC auraient dû également être classés à ces niveaux (en cohérence avec leur niveau dans le RSI), mais nous étions les seuls à nous en préoccuper.

NOS DEMANDES PRINCIPALES SUR LE RSI

Le SATAC UNSA demandait les reclassements suivants :

- Chef de divisions en DSAC/IR au niveau 4 (seuls les chefs de division TA y étaient) : accepté

Parallèlement, celui de DSAC/EC est classé au taux 5.

Le SATAC UNSA est très choqué par l'attitude de FO qui a demandé que des TSEEAC soient descendus dans la grille EVS.

C'est une façon de faire du syndicalisme pour le moins « originale » ... et nous n'avons jamais vu FO avoir ce type de démarche pour contre des ICNA.

Quelle peut bien être la motivation poussant un syndicat à avoir ce type d'agissements ?

- Le fait que l'avancée en question ait été obtenue par un autre syndicat ?
- Le fait qu'il s'agisse de TSEEAC ?

En tous cas, FO peut se vanter d'avoir obtenu satisfaction sur un point au cours de cette réunion ... et les TSEEAC Contrôleurs Multi Systèmes ont été redescendus au niveau 9. Par contre, les deux ICNA du service demeurent, eux, au niveau 10 ... et ont empoché, au passage, la prime spécifique de 100€ ... destinée aux TSEEAC !!!

Les TSEEAC, tous les TSEEAC, apprécieront !!!